



**Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la
biodiversité et les services
écosystémiques**

Distr. : limitée
16 janvier 2015
Français
Original : anglais

**Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les
services écosystémiques**

Troisième session

Bonn (Allemagne), 12-17 janvier 2015

Point 4 de l'ordre du jour

**Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en
œuvre du programme de travail pour
la période 2014–2018**

Projet de décision IPBES-3/[...] : programme de travail pour la période 2014-2018

Présenté par le groupe de contact sur le programme de travail

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014–2018¹, qui fait état des leçons tirées et des options pour la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail,

Décide de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail conformément aux modalités énoncées ci-après et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-3/[],

I

Renforcement des capacités

Se félicitant de la création d'une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014–2018 pour la réalisation des produits 1 a) et 1 b) du programme de travail,

1. *Approuve* la liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de la Plateforme figurant à l'annexe [] de la présente décision, et *prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique de travailler en collaboration avec tous les organes subsidiaires compétents au titre de la Plateforme pour veiller à ce que ces besoins soient pleinement pris en compte et que les progrès accomplis en vue d'y répondre soient suivis et qu'ils lui soient régulièrement signalés;

2. *Prend note* du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation², et *prie* l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique d'achever l'exécution pilote du projet de programme ainsi que de lui en rendre compte, à sa quatrième session, des progrès accomplis de l'exécution pilote et de formuler à son intention des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du programme;

3. *Prend note également* des plans préliminaires visant à organiser, en 2015, le premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme réunissant des représentants des sources traditionnelles et potentielles de financement, et *demande* au Bureau d'organiser ce forum au cours du deuxième semestre de 2015, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt

¹ IPBES/3/2.

² Voir IPBES/3/3.

concernant la participation au forum, avec l'appui du secrétariat, de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et de son groupe d'appui technique, et demande qu'il lui soit rendu compte, à sa quatrième session, des résultats du forum;

II

Base de connaissances

Se félicitant de la création d'une équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux pour réaliser le produit 1 c) du programme de travail et de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour réaliser les produits 1 d) et 4 b) du programme de travail,

1. *Prend note* des progrès faits dans l'élaboration, pour examen par la Plénière à sa quatrième session, du projet d'approches et de procédures pour tirer parti des connaissances autochtones et locales³ tel qu'étayé, entre autres, par le processus pilote de dialogue mondial pour mobiliser les connaissances autochtones et locales aux fins de l'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire et de la façon dont il pourrait servir dans le cadre de toutes les évaluations;
2. *Décide* de continuer à diriger les approches et procédures préliminaires concernant les connaissances autochtones et locales dans quatre régions (Amériques, Afrique, Asie et Pacifique et Europe et Asie centrale) en s'intéressant en particulier à l'utilisation durable et à la préservation de diversité biologique, et ce, en fonction des ressources disponibles;
3. *Prend note* des progrès faits dans l'établissement d'un fichier d'experts et d'un mécanisme participatif pour la collaboration avec les détenteurs de systèmes de connaissances autochtones et locales⁴;
4. *Approuve* le plan de gestion de l'information et des données figurant à l'annexe [];
5. *Prie* le secrétariat de lui présenter, pour information, les plans de gestion des données et informations correspondant à chaque évaluation en cours et d'établir des plans de gestion des données et informations dans le cadre de tout processus ou rapport de cadrage;
6. *Prend note* des progrès faits par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans l'élaboration d'une stratégie sur les connaissances et les données⁴, et *demande* que des informations concernant la stratégie lui soient soumises à sa quatrième session;

III

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

1. *Prend note* de l'élaboration d'un projet de guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux⁵, et *demande* que le guide soit achevé, comme indiqué dans la décision IPBES-2/5, et constitue un document évolutif qui serait régulièrement revu et actualisé selon que de besoin, en se fondant sur les leçons tirées et les meilleures pratiques observées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme;
2. *Approuve* la réalisation des évaluations régionales et sous-régionales conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme figurant en annexe à la décision IPBES-2/3 et le projet de rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant dans l'annexe [] à la présente décision, qu'elle examinera à sa sixième session, comme suit :
 - a) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Afrique, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe [] de la présente décision;
 - b) Évaluation régionale et sous-régionale pour les Amériques, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe [] de la présente décision;

³ Voir IPBES/3/INF/2.

⁴ Voir IPBES/3/INF/3.

⁵ Voir IPBES/3/INF/4.

- c) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Asie et le Pacifique, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe [] de la présente décision;
- d) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe [] de la présente décision;
3. *Convient* d'examiner à sa quatrième session la solution consistant à réaliser une évaluation régionale pour la haute mer;
4. *Approuve* le processus de cadrage pour une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, qu'elle examinera à sa quatrième session conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme définies dans la note du secrétariat consacrée au rapport de cadrage initial d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques⁶, qui reposera en grande part mais pas uniquement sur la compilation et la synthèse des données, connaissances et informations actuelles extraites des évaluations thématiques, régionales et méthodologiques;
5. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, de définir une démarche coordonnée entre les processus approuvés concernant les évaluations régionales et sous-régionales, les évaluations thématiques et l'évaluation mondiale, dans la limite des ressources disponibles, en vue d'assurer la cohérence tout en préservant la qualité de chacune des évaluations;

IV

Évaluations thématiques

1. *Prend note* des progrès accomplis dans les évaluations en cours de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire⁷;
2. *Approuve* la réalisation d'une évaluation thématique de la dégradation et la restauration des terres conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme, tel qu'esquissé dans le document de cadrage figurant à l'annexe [] de la présente décision, qu'elle examinera à sa sixième session;
3. *Approuve également* le lancement d'un processus de cadrage reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles pour une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes, qu'elle examinera à sa quatrième session;
4. *Approuve en outre* le lancement du processus de cadrage reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles pour une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité, qu'elle examinera à sa quatrième session;

V

Évaluations méthodologiques

1. *Prend note* des progrès accomplis dans les évaluations en cours de l'analyse des scénarios et de la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques⁸;
2. *Approuve* la prorogation, jusqu'à sa quatrième session, du mandat du groupe d'experts chargé de l'élaboration du guide préliminaire sur la conceptualisation de la valeur de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains, dont les membres pourraient être rejoints, sur décision du président et après consultation du Bureau, par un nombre limité de spécialistes supplémentaires et, éventuellement, par des représentants des partenaires stratégiques, dans la limite des ressources disponibles⁹;
3. *Prie* le groupe de revoir le guide préliminaire à la lumière des conclusions d'un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, de remanier, sur la base des observations reçues au terme d'un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, le rapport de cadrage de l'évaluation méthodologique sur les diverses

⁶ Voir IPBES/3/9.

⁷ Voir IPBES/3/INF/5.

⁸ Voir IPBES/3/INF/6.

⁹ Voir IPBES/3/INF/7.

conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits¹⁰, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, afin qu'elle l'examine à sa quatrième session, et de travailler en bonne intelligence avec les autres groupes d'experts et équipes spéciales créés au titre de certains produits, tels que les évaluations en cours, les travaux relatifs à la panoplie d'outils de méthodes d'appui aux politiques et l'équipe spéciale travaillant sur les systèmes de connaissances autochtones et locales;

VI

Catalogue des évaluations

1. *Prend note* du rapport sur l'état d'avancement du catalogue des évaluations¹¹, et prie le Secrétaire exécutif de continuer de gérer le catalogue en ligne des évaluations, de collaborer davantage avec les réseaux et initiatives existants pour l'améliorer et d'établir un autre tour d'horizon des évaluations et des enseignements tirés suffisamment tôt pour éclairer l'examen de la Plateforme préconisé dans le produit 4 d);

VII

Catalogue d'outils et de méthodes d'appui aux politiques

1. *Prend note* de l'élaboration d'un projet de catalogue et d'orientations sur les outils et méthodes d'appui aux politiques¹², ainsi que de l'élaboration d'orientations préliminaires sur les moyens d'encourager et de stimuler l'élaboration plus poussée de ces outils et méthodes dans le contexte de la Plateforme;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, de présenter la version préliminaire du projet de catalogue et des orientations sur les outils et méthodes d'appui aux politiques dans le contexte de la Plateforme afin qu'elle puisse être examinée par les Membres, les observateurs et les parties prenantes, et de travailler à l'élaboration du catalogue;

3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'élaborer plus avant, comme indiqué dans la décision IPBES-2/5, des orientations sur les moyens d'encourager et de stimuler la mise au point des outils et méthodes d'appui aux politiques dans le contexte de la Plateforme, qu'elle examinera à sa quatrième session;

4. *Approuve* la prorogation du mandat du groupe d'experts aux fins de l'examen et de l'achèvement des travaux en cours portant sur le catalogue et le guide préliminaire;

VIII

Appui technique au programme de travail

1. *Se félicite* des offres de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail qui ont été reçues au 17 janvier 2015, qui sont visées dans l'annexe [] à la présente décision, et invite à soumettre, avant le 31 janvier 2015, d'autres offres de contributions en nature pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail;

2. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant en annexe à la décision IPBES-3/[], les dispositions institutionnelles nécessaires pour faire en sorte qu'un appui technique soit effectivement apporté.

¹⁰ Voir IPBES/3/9.

¹¹ Voir IPBES/3/INF/20.

¹² Voir IPBES/3/5.

Annexe []

Projet de plan de gestion de l'information et des données

I. Contexte

1. Afin de consolider les fondements de l'interface science-politique, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est convenu d'un programme de travail pour la période 2014-2018, lequel comprend le produit 1 d), dont le but est de répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances, d'information et de données aux fins de l'élaboration des politiques en stimulant les efforts visant à produire de nouvelles connaissances et en exploitant les réseaux, et le produit 4 b), qui vise à élaborer un plan de gestion de l'information et des données. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données créée par la Plénière est responsable de ces deux produits. Les principales tâches de l'équipe spéciale consistent notamment à recenser et hiérarchiser les principales connaissances scientifiques dont les décideurs ont besoin, à l'échelle appropriée; à faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises et à formuler des orientations concernant leur gestion; ainsi qu'à promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières.
2. Le projet de plan de gestion de l'information et des données a été élaboré par le secrétariat, en collaboration avec le Bureau et l'équipe spéciale.
3. La raison première de la demande de la Plénière d'élaborer un plan de gestion de l'information et des données (voir décision IPBES-2/5, annexe III) est de garantir à l'avenir la mise à disposition des produits de la Plateforme ainsi que des connaissances, informations et données nécessaires à leur réalisation. Cet aspect est important, tant pour la transparence que pour la généralisation des conclusions, ce qui en fait un élément fondamental pour la crédibilité de la Plateforme. En outre, lorsque des publications faisant l'objet d'un examen collégial sont produites, il est d'usage de divulguer les connaissances, informations et données sur lesquelles se fondent les analyses et les conclusions et d'en préciser les sources.
4. Le Plan permettra d'assurer un accès sécurisé à long terme aux connaissances, informations et données recueillies au cours des activités de la Plateforme. L'équipe spéciale mettra en œuvre le Plan avec le concours du groupe d'appui technique, en s'inspirant des initiatives internationale et en tenant compte des méthodes suivies par la Plénière, comme la conclusion de partenariats stratégiques ou d'autres mécanismes.
5. Le Plan est élaboré par l'équipe spéciale dans le cadre d'une stratégie plus vaste relative aux connaissances, à l'information et aux données (voir IPBES/3/INF/3), dont le but est d'orienter le travail de l'équipe spéciale au fil des ans, en donnant un contexte pour d'autres produits portant sur les connaissances, l'information et les données tout en servant également de document de base pour d'autres produits de l'équipe spéciale.
6. La Plateforme prévoit d'exploiter rigoureusement les connaissances actuelles et d'encourager la production de nouvelles connaissances à partir de diverses sources de données et d'informations fiables. Par conséquent, il lui faudra apporter un appui à ses partenaires ou mettre en place des processus et des structures pour a) protéger et améliorer la qualité des données, conformément à divers objectifs de politique générale; b) assurer la longévité des données; c) créer des partenariats avec des entités fournissant des services et avec des dépositaires de données et d'informations; et d) favoriser la cohérence entre les produits de la Plateforme ainsi que leur mise en commun en favorisant l'élaboration de normes et de directives à l'échelle des communautés concernées. Ces processus et structures doivent être en mesure d'accueillir et d'intégrer des disciplines et des systèmes de connaissances variés et prévoir un ou des dispositif(s) d'examen des données.
7. Ces processus entretiendront des échanges nourris avec les autres activités de la Plateforme, notamment les travaux des autres équipes spéciales et les évaluations. L'équipe spéciale sur les systèmes de gestion des connaissances autochtones et locales élabore des procédures et méthodes de collaboration avec les détenteurs de connaissances autochtones et locales. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités se propose de mener diverses activités dans ce but, notamment d'améliorer l'accès aux connaissances, informations et données actuelles. Une étroite collaboration sera mise en place entre les trois équipes spéciales afin de faciliter le plein accès aux connaissances requises pour les activités et les produits liés à la Plateforme. Les trois équipes spéciales collaboreront à la conception de directives méthodologiques, à l'élaboration d'indicateurs et de mesures ainsi qu'à la

planification et à l'organisation de dialogues scientifiques et politiques aux fins de leur utilisation cohérente dans l'ensemble de la Plateforme.

8. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données pourra être appelée à donner des conseils au cours du cadrage et de la réalisation des évaluations de la Plateforme. S'agissant du cadrage, l'équipe spéciale fournira des conseils sur la qualité des données, en veillant à recenser rigoureusement les connaissances, informations et données utiles. Elle veillera à ce que toute l'attention voulue soit accordée à l'identification et à l'utilisation, le cas échéant, de méthodologies, mesures et indicateurs communs, à même d'être appliqués de façon cohérente dans les évaluations et entre les évaluations pour assurer la comparabilité des données. Lors de la préparation et de la réalisation d'une évaluation, l'équipe spéciale assurera un appui concernant l'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que la gestion et le contrôle de la qualité de celles-ci. Son rôle consistera également à relayer l'information relative aux lacunes relevées dans les connaissances et les données scientifiques lors des évaluations auprès des partenaires concernés, ainsi qu'à favoriser le processus visant à combler ces lacunes. De plus, l'équipe spéciale est chargée de déterminer les principales priorités en matière de gestion des données et des informations dont les décideurs ont besoin et de faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises pour la prise de décisions. Elle contribuera ainsi au travail de la Plateforme concernant les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques en mettant au point et en communiquant des lignes directrices pour la gestion des données et des informations nécessaires aux évaluations et en identifiant les lacunes dans cette gestion.

II. Objectifs du plan de gestion de l'information et des données

9. Les services relatifs aux données, informations et connaissances qui existent actuellement et sont utiles à la Plateforme sont variés, évoluent constamment et ne sont pas suffisamment coordonnés. Au cours de 2015, en partenariat avec d'autres entités, l'équipe spéciale procédera à un examen critique des sources actuelles des données nécessaires à la Plateforme ainsi qu'à leur classement, afin d'étayer la réalisation des évaluations prévues ainsi que les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et d'assurer un accès à long terme aux données et informations utilisées dans les évaluations.

10. Dans un premier temps, le but du Plan est de veiller à ce que les fondements des connaissances de la Plateforme soient en place en 2015. À cette fin, l'équipe spéciale a dressé la liste des objectifs opérationnels ci-après, qui doivent être atteints au moyen d'une série d'activités urgentes et hautement prioritaires (voir partie IV ci-dessous), comme suit :

- a) Élaborer des normes et directives pour la gestion des informations et des données et identifier les indicateurs et les mesures pouvant être utilisés pour les produits de la Plateforme;
- b) Donner accès aux données, informations et connaissances nécessaires pour réaliser les évaluations prévues et utiliser les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques choisis, au moyen d'une plateforme durable de données et d'informations;
- c) Rechercher les moyens de recenser et combler systématiquement les lacunes dans les données et les informations ainsi que les besoins de la Plateforme;
- d) Mettre en place une étroite collaboration avec les initiatives internationales concernées afin d'appuyer la Plateforme aux fins de la réalisation du Plan.

11. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la Plateforme et du projet de stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données, qui recensera et définira des besoins plus vastes dans ce domaine à l'échelle de la Plateforme, le Plan sera régulièrement révisé et mis à jour par l'équipe spéciale.

III. Principes régissant la gestion des connaissances, de l'information et des données au sein de la Plateforme

12. Les principes ci-après reprennent les principes de fonctionnement de la Plateforme et les appliquent aux connaissances, à l'information et aux données. Ils orienteront la mise en œuvre du Plan :

- a) *Qualité et sécurité.* Les développeurs et les utilisateurs des produits de la Plateforme doivent pouvoir se fier à la qualité des connaissances sur lesquelles ils s'appuient, ainsi qu'à la durée de vie et à l'intégrité des données. Ainsi, le Plan mettra en place des processus qui contribuent, premièrement, à donner accès aux meilleures connaissances disponibles pour différents objectifs de

politique générale; deuxièmement, à assurer la sécurité et la sauvegarde des données à long terme; troisièmement, à assurer la transparence (source, processus, origine et traçabilité) des données et des informations mais aussi celle des indicateurs de la Plateforme et des autres apports de connaissances; quatrièmement, à arrêter des normes pour les métadonnées et éventuellement d'autres informations descriptives; cinquièmement, à contribuer à assurer la cohérence ainsi que la normalisation ou la juste interprétation des données et informations recueillies à des échelles multiples et souvent au moyen de méthodes et de sondages différents;

b) *Renforcement des connaissances au moyen des partenariats.* Les dépositaires des données et des connaissances essentielles au programme de travail de la Plateforme sont nombreux et variés, et seule la collaboration permet d'exécuter le programme. Par conséquent, le Plan visera premièrement à renforcer l'exécution des produits à l'échelle de la Plateforme en favorisant les liens avec d'autres produits et en appuyant ces derniers; deuxièmement à éviter les doublons en entretenant des relations productives avec les acteurs concernés; troisièmement, à cerner les besoins et les intérêts des dépositaires des données et des connaissances, tels que les droits d'accès et les droits de propriété intellectuelle, notamment la nécessité de respecter les informations fournies par les populations autochtones et locales, ainsi que leurs connaissances, ce qui comprend, s'il y a lieu, la demande du consentement préalable en connaissance de cause ou l'approbation et la participation des populations autochtones et locales, qui sont les détentrices de ces informations et connaissances, et le partage des avantages tirés de ces informations et connaissances; quatrièmement, à concevoir des dispositifs propres à favoriser le partage et la publication de données;

c) *Accessibilité.* L'accès libre et ouvert à ses produits ainsi qu'aux documents sur lesquels ils s'appuient est l'une des valeurs fondamentales de la Plateforme. Par conséquent, le Plan s'efforcera, premièrement, de veiller à donner un accès ouvert et permanent aux données et informations à l'origine de ses produits (par exemple dans la littérature scientifique) avec le moins de restrictions possible; deuxièmement, faire en sorte que des formats de fichiers courants et accessibles soient utilisés dans les produits de la Plateforme; troisièmement, de mettre l'accent sur la nécessité de communiquer la disponibilité des données et des informations; quatrièmement, de faciliter la découverte et le partage multilingues des données et informations. La Plateforme estime que la mise en ligne des données et des informations ne veut pas dire que les États membres dont l'infrastructure ou la rapidité de l'Internet est limitée y ont nécessairement accès. En conséquence, il sera indispensable de présenter les données et informations produites par la Plateforme sous d'autres formats afin de les rendre véritablement accessibles;

d) *Disciplines et systèmes de connaissances variés.* Bon nombre de sources de données, d'informations et de connaissances seront fondamentales pour la réalisation du programme de travail de la Plateforme, en particulier les disciplines des sciences naturelles et sociales ainsi que différents types de connaissances, comme les systèmes de connaissances autochtones et locales. Par conséquent, le Plan favorisera, premièrement, la multidisciplinarité; deuxièmement, les systèmes de gestion des connaissances non sélectifs qui visent à tirer le meilleur parti de diverses formes de connaissance; troisièmement, la production conjointe de connaissances par les chercheurs comme par les utilisateurs des recherches; quatrièmement, une représentation régionale équitable et équilibrée; cinquièmement, une étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les systèmes de connaissances autochtones et locales et sur le renforcement des capacités;

e) *Science ouverte.* La science ouverte favorise la production de connaissances au moyen d'une collaboration fondée sur l'accès libre et ouvert aux connaissances, à l'information et aux données. Ainsi, la science ouverte veille à ce que le travail de l'ensemble des chercheurs et des parties prenantes concernés soit pleinement reconnu et qu'il soit correctement attribué à leurs auteurs. L'adoption de ces principes et de cette approche suppose d'opérer un revirement culturel quant à la manière dont s'effectue le travail scientifique et dont les résultats scientifiques et les données sous-jacentes sont mis à la disposition du public par les auteurs, les journaux et les organismes de recherche, ce qui les rend utiles pour la société. Ce changement culturel est déjà en cours au sein de diverses disciplines scientifiques, notamment l'astronomie, la neurobiologie, la génétique moléculaire et l'océanographie. Dans le cadre de la Plateforme, la science ouverte pourrait engendrer des avancées extrêmement importantes en termes d'intégration, d'analyse et d'interprétation des données et contribuer à une meilleure compréhension de la biodiversité et des services écosystémiques.

IV. Mise en œuvre du plan de gestion de l'information et des données

13. Sur la base des objectifs décrits ci-dessus, l'équipe spéciale a recensé les activités hautement prioritaires visées dans le tableau ci-après.

Projet de mise en œuvre du plan de gestion de l'information et des données en 2015

<i>Activités</i>	<i>Délai</i>	<i>Produit ou résultat</i>
1. Étudier et élaborer des directives relatives aux données et aux métadonnées	Juin 2015	Directives relatives aux données et aux métadonnées qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes	Juin 2015	Principes de gestion des lacunes dans les connaissances et des incertitudes qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
3. Élaborer une proposition de plateforme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables	Décembre 2015	Mise en place d'une plateforme de découverte et d'accès utilisant Internet et s'appuyant sur un réseau d'initiatives et d'institutions
4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales	Décembre 2015	Accès par tous les experts des groupes d'évaluation et des équipes spéciales à l'ensemble de la littérature nécessaire pour réaliser les évaluations
5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données	Décembre 2015	Collaboration et établissement de partenariats à long terme afin de fournir un accès aux données et informations existantes nécessaires pour appuyer les produits de la Plateforme (par exemple, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et à la réalisation des évaluations)
6. Réviser le plan de gestion de l'information et des données au regard des évolutions constatées en 2015	Décembre 2015	Révision et mise à jour du Plan pour 2016-2018, en fonction de la stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données proposée par les équipes spéciales, des consultations menées au sein de la Plateforme et des conclusions tirées d'autres activités réalisées en 2015 par l'équipe spéciale

14. Les activités énumérées dans le tableau sont proposées car il s'agit soit d'activités de planification à long terme essentielles, soit de fonctions expressément requises par la Plénière, soit de pièces maîtresses qui devront être en place lorsque les groupes d'experts chargés des évaluations s'acquitteront de leurs tâches. Vers la fin de 2015, la stratégie générale relative aux connaissances, à l'information et aux données pour la période 2015-2018 (voir IPBES/3/INF/3), s'appuiera sur ces éléments fondamentaux et perfectionnera la base de connaissances de la Plateforme conformément aux bonnes pratiques internationales.

15. Le groupe d'appui technique aidera l'équipe spéciale à honorer ses engagements en temps voulu et conformément à son mandat. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire examineront tous les produits de l'équipe spéciale, selon qu'il convient, et assureront la liaison entre cette dernière et les autres équipes spéciales et groupes d'experts pertinents de la Plateforme. L'équipe spéciale s'efforcera de collaborer activement avec toutes les parties prenantes concernées ainsi qu'avec les institutions chefs de file chargées d'exercer une surveillance et de porter les initiatives actuellement mises en œuvre dans le domaine. Ces relations seront établies conformément aux modalités définies dans la stratégie d'association des parties prenantes de la Plateforme.

16. Les paragraphes ci-après décrivent chacune des activités hautement prioritaires énumérées dans le tableau et proposées pour mettre en œuvre le Plan.

A. **Activité 1. Élaborer des directives relatives aux données et aux métadonnées**

17. L'équipe spéciale a recensé les types génériques de données, d'informations ou de connaissances qui présentent un intérêt pour la Plateforme. Ces éléments sont les suivants :

- a) Données : s'obtiennent à partir d'observations ou de mesures et constituent la base de la surveillance, de la recherche, des évaluations et des analyses. On peut les classer par catégories sur la base des aspects suivants :
 - i) Thématiques (socioéconomie, écologie, paysage, etc.);
 - ii) Géographiques (échelles mondiale, régionale, sous-régionale, locale);
 - iii) Systématiques (taxinomie), descriptives ou fondées sur les caractéristiques;
 - iv) Éléments issus des systèmes de connaissances autochtones et locales;
- b) Métadonnées : fournissent des descripteurs de données normalisés qui facilitent leur caractérisation, leur gestion et leur échange;
- c) Information : produit quantitatif dérivé des données par agrégation, intégration et analyse. La Plateforme devrait largement recourir à la méta-analyse de l'information pour produire des évaluations et des connaissances;
- d) Mesures et indicateurs : fournissent des informations qui permettent d'utiliser les données comme des produits pour déterminer les tendances de variables clés, comme la situation d'une espèce ou des écosystèmes ou services écosystémiques. À ce titre, ils peuvent efficacement s'intégrer à des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et pourraient être utilisés pour faciliter la rédaction des évaluations (de la même manière que la série « Perspectives mondiales de la diversité biologique » publiée par la Convention sur la diversité biologique);
- e) Connaissance et produits de la connaissance : la connaissance est une compréhension qui s'acquiert par l'expérience, le raisonnement, l'interprétation, la perception, l'intuition et l'apprentissage et qui est établie par l'utilisation et le traitement d'informations. Elle oriente les activités susceptibles d'être entreprises et éclaire la prise de décisions. Lors de la réalisation de ses évaluations, la Plateforme utilisera les connaissances et les produits de la connaissance tout en favorisant leur production;
- f) Liens et références : les liens, par exemple ceux qui prennent la forme d'identificateurs d'objets numériques (DOI) pérennes, et les références bibliographiques fourniront un accès aux données et métadonnées originales qui étaient les produits de la Plateforme. Afin de garantir l'accès à long terme à ces données, la Plateforme devra tenir à jour une liste précise, actualisée et accessible des références et liens et adopter une politique d'accès ouvert harmonisée à l'échelle de différentes sources et différents systèmes de connaissances.

18. Les protocoles relatifs aux données et aux métadonnées sont essentiels aux fins d'intensifier l'accès aux données générées par une communauté de parties prenantes réparties dans le monde et de renforcer leur facilité d'utilisation. Les données respectant une norme présentent le même format et ont la même signification (syntaxe et sémantique), ce qui permet de les intégrer à d'autres données. Dans les portails de données, par exemple, les données seront plus faciles d'accès et plus largement utilisées, ce qui permettra d'effectuer des analyses solides. Les métadonnées saisissent les informations qui caractérisent la portée et le contexte des données recueillies; elles sont indispensables à leur réutilisation et leur intégration et facilitent ainsi leur découverte.

19. L'équipe spéciale recommande d'adopter les normes et directives relatives aux données reconnues au niveau international lorsqu'elles sont pertinentes concernant tous les types de données qui se rapportent à la biodiversité et aux services écosystémiques au sens large, ce qui peut inclure, entre autres, des données concernant les espèces, l'agriculture, l'halieutique, les aspects socioéconomiques et le climat. Bon nombre de directives relatives aux données de la biodiversité (par exemple celles qui concernent les données d'occurrence) ont été élaborées par la communauté informatique spécialisée dans la biodiversité, dans le cadre des normes relatives aux données de la biodiversité (www.tdwg.org). Cependant, il manque encore des directives pour de nombreux types de données concernant la biodiversité et les écosystèmes.

20. L'équipe spéciale est consciente qu'il existe un grand nombre de systèmes et d'initiatives pour la biodiversité et les services écosystémiques dont les données ne sont pas interexploitables. Elle recommande une évaluation des types de données et d'informations pertinentes pour la Plateforme qui sont bien couvertes par les normes existantes et est favorable à la mise au point de nouvelles normes, en collaboration avec l'éventail existant de parties prenantes et d'organisations à tous les niveaux. Elle

œuvrera avec les parties prenantes et ses partenaires stratégiques à la promotion de l'interopérabilité des connaissances et des systèmes de données de façon à assurer l'accessibilité générale au moyen d'interfaces bien documentées.

B. Activité 2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes

21. Les données, les mesures dérivées et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques sont imparfaits et leur portée est souvent limitée. Afin de favoriser l'efficacité des prises de décision et des politiques, il convient de cerner précisément et clairement ces limites et de les faire connaître. L'absence de quantification et de mise en évidence des incertitudes relatives aux observations, aux mesures dérivées ou aux indicateurs et prévisions peut conduire à des conclusions erronées ou à des mesures injustifiées, par exemple en ce qui concerne les tendances ou la hiérarchisation. Les directives devront aborder les questions suivantes :

a) Les questions relatives à la qualité des données brutes disponibles (par exemple l'exactitude et la précision des descriptions ou des mesures) sont les principaux facteurs nuisant à la qualité des analyses et des décisions qu'elles étayent. Outre les mesures préventives ou correctives, la qualité des données doit être évaluée et indiquée afin de renseigner différents types d'utilisations subséquentes. La Plateforme devra encourager les mesures qui contribuent à une culture de la qualité des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques, notamment l'élaboration de méthodes, normes, outils et directives pour l'évaluation de la qualité des données et la prévention et la correction des erreurs, les politiques relatives à la qualité des données et le renforcement des capacités;

b) Les résultats de l'agrégation et l'analyse des données disponibles comportent tous une part inhérente d'incertitude due notamment à la taille et à l'indépendance des échantillons, les types de modèles et d'autres caractéristiques méthodologiques. Les évaluations de la Plateforme devront se pencher sur toutes les sources éventuelles d'incertitude avec le plus grand soin, par exemple concernant les variables relatives au climat, à la biodiversité et aux aspects socioéconomiques. Elles sont censées atténuer les incertitudes au moyen d'une méthodologie rigoureuse, en gérant les incertitudes structurelles et en précisant le degré d'incertitude de leurs résultats;

c) L'étendue et la portée des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques disponibles pour les mesures et les analyses ne représentent souvent que de manière imparfaite la portée des objectifs d'évaluation ou d'appui aux politiques. En général, les données sont systématiquement moins abondantes pour certains taxons et services et pour certaines régions et fonctions. Ce manque de représentativité peut déformer les résultats, les indicateurs et, par extension, les connaissances de la Plateforme d'une manière qui échappe aux mesures statistiques traditionnelles. Avec le concours du groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera des normes qui permettront aux activités de la Plateforme d'évaluer rigoureusement et quantitativement la concordance entre la portée des informations disponibles et celle des évaluations de la Plateforme et des objectifs de communication de l'information. L'équipe spéciale et le groupe d'appui technique appuieront l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans des activités qui contribuent à documenter et évaluer les limites de la représentativité des données disponibles pour la Plateforme, ainsi que les contraintes qui en résultent en termes de mesures et d'inférence, et d'éclairer les efforts visant à combler les lacunes dans les connaissances.

C. Activité 3. Élaborer un projet de mécanisme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables

22. Épaulée par le groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera une infrastructure utilisant Internet pour faciliter la recherche et, dans la mesure du possible, l'accès. Les systèmes de découverte et d'accès à ces données s'appuieront sur des partenaires, comme les réseaux existants, et travailleront en étroite collaboration avec eux afin d'assurer l'établissement de liens rationnels entre les données et informations, de citer correctement les sources et d'indiquer les métadonnées utiles, dans les évaluations et les dépôts de la Plateforme, comme son catalogue d'évaluations. Les partenaires de la Plateforme en matière de connaissances, d'informations et de données sont notamment ceux qui génèrent et stockent les données brutes (par exemple les occurrences des espèces, les images satellites, les données climatiques), les connaissances des communautés autochtones et locales, les indicateurs et les mesures, la littérature et les connaissances spécialisées. L'infrastructure de découverte et d'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que les flux d'information et de données correspondants, auront besoin de mandats clairs et d'un appui financier à long terme. Ces questions seront précisées à l'occasion de la prochaine mise à jour du Plan.

D. Activité 4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales

23. Ayant consulté des experts lors de diverses réunions de cadrage et d'évaluation de la Plateforme au cours de l'année 2014, il est clairement apparu à l'équipe spéciale que de nombreux experts ne pouvaient pas consulter les articles originaux soumis à un examen collégial, qui sont indispensables à un processus d'évaluation complet et correctement documenté. L'une des principales tâches du groupe d'appui technique consistera, avec les conseils et l'appui de l'équipe spéciale, à étudier les moyens de faire en sorte que tous les experts nommés puissent avoir accès à une part aussi grande que possible de cette littérature.

E. Activité 5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données

24. Une bonne partie du travail décrit plus haut sera réalisé par des partenaires de premier plan et reconnus dans le domaine dans le cadre d'accords de collaboration. Les coprésidents de l'équipe spéciale [inviteront] des experts des diverses organisations partenaires stratégiques suivantes à participer au travail de l'équipe : Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (WCMC), Conseil international pour la science, Groupe sur l'observation de la Terre – Réseau de veille de la diversité biologique (GEO-BON), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

25. Dans le cadre de l'assistance qu'il apporte à l'équipe spéciale, le groupe d'appui technique lance actuellement un processus de discussion avec plusieurs partenaires stratégiques potentiels. Le recensement de ces partenaires est un objectif fondamental du Plan pour l'année prochaine. L'équipe spéciale devra mettre au point une procédure de hiérarchisation des partenaires dans le domaine de la collecte de données, en déterminant les principaux besoins en matière de données et d'informations auxquels il faut répondre pour mener à bien les évaluations, et également identifier les partenaires qui peuvent fournir des informations à cet égard.

26. Parmi les partenaires potentiels figurent notamment les entités suivantes : le Conseil international pour la science; GEO-BON; l'UNESCO; le Programme sur l'homme et la biosphère; le WCMC; le Programme des Nations Unies pour le développement, qui gère un portail Internet sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net); l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), qui tient la Liste rouge des espèces menacées et la Liste rouge des écosystèmes menacés; la FAO, dans le domaine de la gestion durable de l'agriculture et de la foresterie et des pêches; TRAFFIC International, programme conjoint du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'UICN, qui dispose d'un réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages; le projet Map of Life, qui assure une surveillance et une évaluation de la répartition des espèces; la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et le Système d'information biogéographique sur les océans (OBIS); le GBIF, qui consigne des données relatives à l'occurrence des espèces; la ressource collaborative en ligne Encyclopédie de la Vie (EOL), qui recense des données relatives aux espèces et aux caractéristiques, et aussi des publications scientifiques, la bibliothèque sur le patrimoine de la diversité biologique (Biodiversity Heritage Library, BHL), dépôt de publications sur la biodiversité en accès libre; LifeWatch, infrastructure électronique scientifique européenne pour la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes et son catalogue de la biodiversité; la Banque mondiale, qui recense des données comparatives sur le produit intérieur brut (PIB); l'évaluation des écosystèmes marins et d'eau douce par le Fonds mondial pour l'environnement; la Base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA) et la base de données sur le commerce de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Des organisations nationales peuvent aussi figurer parmi les partenaires.

27. Parmi les produits axés sur le savoir qui présentent un intérêt figurent notamment les rapports intitulés « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire »; les rapports intitulés « Économie des écosystèmes et de la biodiversité »; les rapports intitulés « Perspectives mondiales de la diversité biologique », produits et publiés par la Convention sur la diversité biologique; les rapports des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire; les évaluations et rapports spéciaux, articles techniques et documents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les données sous-jacentes, directives techniques et fiches de renseignement du centre de distribution des données du GIEC; les rapports de la Banque mondiale; les rapports actuellement établis par l'Évaluation mondiale des océans sous l'égide des Nations Unies; les contributions de l'initiative Future Earth de la Science and Technology Alliance for Global Sustainability.

28. Au moment où seront réalisées des évaluations régionales et sous-régionales, des partenaires régionaux stratégiques potentiels pourraient se faire jour, comme les composantes régionales du GEO-BON, notamment le Réseau d'observation de la biodiversité de l'Arctique (BON arctique), le Réseau européen d'observation de la biodiversité (EU BON), ou le Réseau de l'Asie et du Pacifique pour l'observation de la biodiversité (AP BON). Par conséquent, le groupe d'appui technique mettra à jour et réexaminera régulièrement la liste des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les évaluations de la Plateforme soient correctement étayées par les données et informations les plus récentes.

F. Activité 6. Réviser le plan de gestion de l'information et des données au regard des évolutions constatées en 2015

29. L'équipe spéciale recommande de considérer le plan de gestion des données et de l'information décrit dans la présente note comme un projet initial, qu'elle mettra à jour et soumettra régulièrement à la Plénière, au fur et à mesure que les besoins en matière de gestion des données et des connaissances se préciseront au fil de la mise en œuvre du programme de travail.

Annexe []

Cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres [produit 3 b) i)]

I. Introduction

1. À la deuxième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Antalya (Turquie), du 9 au 14 décembre 2013, les États membres ont approuvé la réalisation d'une étude de cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Suite à cela, un document de cadrage a été établi par un groupe d'experts, conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme énoncées (IPBES-2/3, annexe). Le groupe d'experts s'est réuni à Beijing, du 9 au 11 septembre 2014, grâce à la généreuse contribution en nature reçue de la Chine. La présente note constitue le document de cadrage établi par le groupe d'experts. On trouvera dans le document IPBES/3/INF/18 des informations supplémentaires sur les travaux du groupe d'experts.

II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

2. Aux fins de la présente évaluation thématique, l'expression « terre dégradée » décrit un état des terres découlant de la perte ou de la diminution persistantes de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qui ne peuvent complètement se rétablir sans aide à l'échelle de la décennie. La « dégradation des terres » désigne les nombreux processus à l'origine de la perte ou de la diminution de la biodiversité ou des fonctions ou services écosystémiques, et inclut la dégradation de tous les écosystèmes terrestres. L'évaluation portera également sur les écosystèmes aquatiques associés qui sont touchés par la dégradation des terres. La « restauration » correspond à toute activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dégradé. Le terme « réhabilitation » s'emploie pour les activités de restauration qui ne parviendraient pas à complètement restaurer la communauté biotique dans son état d'avant la dégradation, y compris la régénération naturelle et les écosystèmes émergents. Cette évaluation comprendra huit chapitres, dont les quatre premiers seront consacrés aux avantages pour le bien-être humain et la qualité de vie des efforts faits pour éviter la dégradation et pour restaurer les terres dégradées (chapitre 1); aux concepts et aux perceptions de la dégradation et de la restauration des terres selon différentes visions du monde, y compris celles des peuples autochtones et locaux (chapitre 2); aux facteurs directs et indirects à l'origine des processus de dégradation (chapitre 3); à la nature et à l'ampleur des processus de dégradation des terres ainsi que de la perte ou de la diminution de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes qui en découlent (chapitre 4); et à l'incidence des changements intervenant au niveau de la dégradation des terres et de la restauration sur les bienfaits de la nature pour les êtres humains et sur la qualité de vie (chapitre 5). Les deux chapitres suivants passeront en revue le large éventail d'initiatives entreprises pour s'attaquer à la dégradation des terres, en élaborant et en appliquant un large cadre pour évaluer l'efficacité des mesures d'intervention visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter ou restaurer les terres dégradées (chapitre 6), ainsi qu'une série de scénarios de développement, notamment les différentes mesures d'intervention possibles et leurs conséquences sur la dégradation des terres aux niveaux régional et mondial (chapitre 7). Le chapitre final (chapitre 8) sera axé sur les aides à la décision et les orientations utiles pour les politiques, à l'intention des décideurs à tous les échelons chargés de résoudre les problèmes liés à la dégradation des terres et de mettre en œuvre des stratégies de restauration. On s'attachera à faire participer toutes les parties prenantes dès le début de l'évaluation. La structure de l'évaluation repose sur le cadre conceptuel adopté par la Plénière de la Plateforme dans sa décision IPBES-2/4.

B. Couverture géographique de l'évaluation

3. L'évaluation couvrira toutes les régions et biomes terrestres du globe et tiendra compte du fait que la gravité des facteurs et processus à l'origine de la dégradation des terres est susceptible de varier au sein d'une même région ou d'un même pays mais aussi d'une région ou d'un pays à l'autre. Elle passera également en revue l'ensemble des systèmes altérés, notamment les terres arides, les systèmes agricoles et agroforestiers, les savanes et les forêts et les systèmes aquatiques associés à ces zones.

C. Bien-fondé

4. La dégradation des terres, qui est essentiellement le résultat direct ou indirect des activités humaines, représente un problème majeur sur tous les continents à l'exception de l'Antarctique. Son coût humain total reste une inconnue, mais l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime ses répercussions économiques à plus de 40 milliards de dollars par an. En s'appuyant sur les travaux relevant des conventions de Rio (la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les objectifs visant à « enrayer et inverser la dégradation des terres » et à « dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement » ont été proposés au nombre des objectifs de développement durable. Parmi ces objectifs figurent les objectifs d'Aichi 5, 7, 14 et 15 de la Convention sur la diversité biologique et le processus en cours d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. En 2011, reconnaissant les bienfaits de la restauration des terres dégradées pour les êtres humains, les dirigeants de la planète ont approuvé le « Défi de Bonn », effort mondial visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées ou dégradées d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, il est d'abord indispensable d'évaluer clairement l'ampleur, les causes et les processus de dégradation des terres, d'en déterminer les conséquences pour la biodiversité et les êtres humains et de recenser les initiatives visant à restaurer et réhabiliter les terres dégradées et à éviter toute dégradation future ainsi que les bienfaits de ces initiatives pour les êtres humains.

D. Utilité

5. Cette évaluation dirigée par des experts fournira les informations et orientations nécessaires pour aider les parties prenantes intervenant à tous les échelons à réduire les conséquences environnementales, sociales et économiques négatives de la dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées afin de concourir au rétablissement des bienfaits de la nature pour les êtres humains. Elle s'appuiera sur des informations provenant des systèmes de connaissances scientifiques, autochtones et locaux afin d'accroître la prise de conscience et de recenser des domaines de préoccupation. Elle aidera à identifier des solutions potentielles aux problèmes posés par la dégradation des terres et éclairera les décideurs des secteurs public et privé et de la société civile. Elle fournira un cadre pour la compréhension et la surveillance de la dégradation des terres et pour l'action visant à enrayer et inverser cette dégradation, afin d'appuyer la prise de décisions à tous les échelons, et identifiera les lacunes critiques en matière de connaissances et les domaines prioritaires pour les nouveaux investissements et travaux de recherche afin de renforcer les capacités de gestion durable des terres et de la biodiversité ainsi que de leurs bienfaits pour les êtres humains.

E. Hypothèses

6. L'évaluation se fondera à la fois sur la science et les autres systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances autochtones et locaux. Il est reconnu que la dégradation des terres est principalement d'origine anthropique et qu'elle est donc finalement une conséquence des activités des institutions, des systèmes de gouvernance et d'autres facteurs indirects (sociopolitiques, économiques, technologiques et culturels). La restauration des terres dégradées sera évaluée au sens le plus large, c'est-à-dire depuis la réhabilitation partielle jusqu'à la restauration complète des systèmes dans leur état d'avant la dégradation. Pour lutter contre les facteurs directs et indirects de la dégradation, favoriser la restauration et élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des terres durables, il faut s'appuyer sur un processus participatif fondé sur la coproduction de connaissances avec les diverses parties prenantes concernées. L'évaluation tiendra compte à la fois des incidences négatives de la dégradation des terres et des bienfaits pouvant découler pour les êtres humains de la prévention, de l'arrêt, de la réduction et de l'atténuation de la dégradation ainsi que de la restauration des terres dégradées.

III. Plan des chapitres

7. L'évaluation sera présentée dans un résumé à l'intention des décideurs et dans un rapport comprenant les huit chapitres décrits ci-dessous. Dans une introduction, on passera brièvement en revue le bien-fondé, l'utilité et les hypothèses de l'évaluation ainsi que l'approche adoptée et la justification des différents chapitres. Dans un résumé analytique, on exposera les principaux résultats et les conclusions utiles pour les politiques.

8. **Chapitre 1. Avantages pour le bien-être humain et la qualité de vie des efforts faits pour éviter la dégradation et pour restaurer les terres dégradées.** Ce chapitre présentera un bref résumé des avantages pour le bien-être humain et la qualité de vie de l'arrêt, de la réduction et de l'atténuation des processus de dégradation ainsi que de la restauration des terres dégradées. Il s'appuiera sur les informations et les réflexions développées dans les autres chapitres, mettant en avant des exemples de mesures efficaces de conservation et de restauration des terres, qui ont contribué à des améliorations des conditions d'existence, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la viabilité à long terme de l'utilisation des sols et de l'extraction des ressources naturelles.

9. **Chapitre 2. Concepts et perceptions de la dégradation et de la restauration des terres.** Ce chapitre sera axé sur l'évaluation et sur la comparaison de différents concepts et perceptions de la dégradation et de la restauration des terres, issus à la fois de la science et des autres systèmes de connaissances, y compris les savoirs autochtones et locaux. Il passera également en revue les concepts et approches adoptés pour évaluer la diversité des processus de dégradation des terres, l'état des écosystèmes et les impacts sur ces derniers, ainsi que les concepts et approches utilisés pour décrire les différentes mesures d'intervention, notamment la réhabilitation et la restauration.

10. **Chapitre 3. Facteurs directs et indirects à l'origine des processus de dégradation.** Ce chapitre déterminera les multiples facteurs à l'origine de la dégradation des terres et de leur restauration, à savoir à la fois de facteurs anthropiques naturels directs, et de leurs interactions, et de facteurs indirects sous-jacents. Les facteurs directs de dégradation (par exemple, des niveaux insoutenables d'extraction de biomasse et les industries extractives) peuvent conduire directement soit à des terres dégradées, notamment la réduction de leur productivité, soit aux processus à l'origine de la dégradation des terres, comme l'érosion des sols causée par des techniques non viables de gestion des terres et des phénomènes naturels, comme les inondations, le vent et la sécheresse. Les facteurs directs de restauration, résultant à la fois d'approches passives et d'approches actives, peuvent conduire soit à l'arrêt ou à la réduction de la dégradation, soit à la réhabilitation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques. Les facteurs indirects de la dégradation des terres et de leur restauration ont trait aux institutions et aux systèmes de gouvernance ainsi qu'aux conditions sociales, culturelles, technologiques et économiques, y compris la pauvreté, qui sous-tendent les facteurs directs aux niveaux local et mondial. Ce chapitre évaluera l'ampleur et la gravité des différents facteurs et leur variation dans le monde au sein des biomes, régions et systèmes d'utilisation des terres et entre ces biomes, régions et systèmes d'utilisation des terres. L'évaluation des facteurs directs inclura les facteurs anthropiques aux niveaux mondial, national, régional et local, y compris les changements climatiques attribués aux activités humaines; les phénomènes naturels; et les interactions entre facteurs anthropiques et naturels. Elle insistera particulièrement sur les changements climatiques et leurs interactions avec d'autres facteurs anthropiques de dégradation des terres, notamment les interactions entre les processus de dégradation des terres et les événements climatiques extrêmes.

11. **Chapitre 4. État et tendances de la dégradation des terres et de leur restauration et changements correspondants dans la biodiversité et les fonctions écosystémiques.** Ce chapitre sera axé sur l'état et les tendances de la dégradation des terres et de leur restauration, du point de vue des changements touchant la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que sur les processus de dégradation et de restauration à l'origine de ces changements. Ces processus sont notamment l'érosion des sols, la contamination, le compactage, le colmatage, la sédimentation, la perte de matières organiques, la salinisation des sols et des eaux, la dégradation des systèmes d'eau douce, l'invasion par des espèces exotiques, les modifications des régimes de feux naturels et la pollution. La dégradation peut également inclure des processus à l'échelle des paysages, tels que la modification de la connectivité écologique, de la couverture terrestre et de l'utilisation des sols et des changements dans les pratiques de gestion des sols. Parmi les processus de restauration figurent la lutte contre la dégradation, l'arrêt et l'inversion de ce phénomène ainsi que la réhabilitation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques. Ce chapitre évaluera les degrés de dégradation des terres en fonction du type, de l'ampleur et de la gravité des changements touchant à la fois la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans différents biomes et pour différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres. Les changements dans la biodiversité concernent à la fois la biodiversité sauvage et la biodiversité agricole, notamment au-dessous et au-dessus de la biodiversité terrestre. Les changements dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes recouvrent des aspects tels que la productivité primaire, le cycle des nutriments et la fourniture d'habitat pour les espèces. Une attention particulière sera accordée à la compréhension de la résilience des systèmes (capacité à rétablir la structure et les fonctions d'un système après une perturbation), notamment la possibilité de seuils ou de changements soudains touchant les principales caractéristiques de la biodiversité et les fonctions écosystémiques critiques.

12. **Chapitre 5. Dégradation et restauration des terres et incidences sur les services et fonctions écosystémiques, le bien-être humain et la qualité de vie.** Ce chapitre sera axé sur les incidences de la dégradation et de la restauration des sols sur les changements intervenant au niveau des bienfaits de la nature pour les êtres humains ainsi que sur les conséquences qui en découlent pour la qualité de vie. Il évaluera la dégradation des terres en association avec la perte des bienfaits procurés par la nature aux êtres humains, notamment la fourniture de services, tels que la production alimentaire, la qualité et la quantité des ressources en eau et la disponibilité de matières premières, ainsi que la régulation, les services culturels et d'autres aspects de la nature, qui sont valorisés et conceptualisés de façon très diverse. Il analysera les changements touchant les bienfaits procurés aux êtres humains en termes de contribution relative de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes par rapport aux actifs humains (par exemple technologies, savoirs) mobilisés par les personnes pour la coproduction de ces bienfaits. Les impacts des diverses dimensions d'une bonne qualité de vie seront notamment les impacts sur la santé, la pauvreté, les possibilités d'activités rémunératrices, les moyens de subsistance valables, la répartition équitable des ressources naturelles et les droits et valeurs auxquels différentes cultures accordent de l'importance. Ce chapitre examinera les divers coûts de la dégradation des terres et bienfaits de la restauration pour les êtres humains, notamment les coûts et bienfaits économiques et non économiques globaux, qui comprendront les coûts et les bienfaits liés à la région où se situent les terres dégradées ou restaurées ainsi que les coûts et les bienfaits pour les personnes touchées par ce site dégradé ou restauré mais vivant dans d'autres régions. Pour la dégradation comme pour la restauration des terres, il se penchera sur le type, l'ampleur et la gravité des changements touchant les différents systèmes socioécologiques et les différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres, y compris leurs conséquences pour la stabilité et la résilience sociales et écologiques et pour l'intégrité culturelle.

13. **Chapitre 6. Actions nécessaires pour éviter la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées.** Ce chapitre établira un cadre pour évaluer l'efficacité des mesures d'intervention existantes visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées en rétablissant la biodiversité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes et leurs bienfaits pour les êtres humains. Il évaluera comment les mesures prises auparavant et actuellement pour résoudre les problèmes liés à la dégradation et les approches en matière de restauration varient en fonction du contexte, notamment le type et la gravité de la dégradation des terres et les facteurs directs et indirects sous-jacents, ainsi que les conséquences de la dégradation des terres et de leur restauration sur les bienfaits procurés par la nature aux êtres humains et sur la qualité de vie. Il analysera l'efficacité de l'action visant à s'attaquer aux causes indirectes de la dégradation et de la restauration des terres (institutions, systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects) par rapport aux efforts portant sur les facteurs directs ou les actifs humains (meilleures techniques, accès à la formation). Il évaluera le succès ou l'échec relatifs, ainsi que les risques potentiels, des différentes solutions d'intervention ayant trait aux institutions, à la gouvernance ou à la gestion au regard d'une série de critères sociaux, culturels, économiques, technologiques et politiques. Il comparera les mesures prises pour prévenir la dégradation des terres au moyen d'une utilisation durable aux efforts déployés pour en combattre les effets par l'adaptation et la réhabilitation. Il évaluera également différentes mesures relatives aux institutions, aux politiques ou à la gouvernance en fonction du type d'instrument utilisé, ainsi que l'appui accordé à la recherche et au développement de technologies, à la réforme institutionnelle et au renforcement des capacités.

14. **Chapitre 7. Scénarios de la dégradation et de la restauration des terres.** Ce chapitre examinera les conséquences d'une série de scénarios de développement plausibles, y compris l'adoption de différentes solutions possibles à différents niveaux, leurs incidences sur la dégradation et la restauration des terres au niveau mondial, notamment les impacts sur le bien-être humain et la qualité de vie, et les arbitrages possibles entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Les scénarios seront élaborés à partir des informations issues de l'évaluation et des travaux menés au sein de la Plateforme et résulteront d'un examen systématique d'autres exercices de ce type, notamment l'évaluation méthodologique de l'analyse de scénarios et de la modélisation dans le cas de la biodiversité et des services écosystémiques, actuellement en cours dans le cadre de la Plateforme et qui paraîtra en fin d'année 2015. Ce chapitre dévoilera l'éventail des futurs plausibles pour la dégradation et la restauration des terres en fonction des choix (associés à des conséquences sociales et économiques) faits aux niveaux national, régional et international et au niveau des paysages pour s'attaquer aux facteurs indirects et directs, et présentera de nouveaux mécanismes visant à éviter la dégradation des terres, à atténuer ses impacts et à réhabiliter et restaurer les sites dégradés.

15. **Chapitre 8. Aide à la décision pour faire face à la dégradation des terres et soutenir les efforts de restauration.** Ce chapitre consolidera et rationalisera les informations nécessaires à la prise de décisions fondées sur des données factuelles et au renforcement institutionnel, à l'intention des décideurs et des praticiens responsables du choix et de la mise en œuvre des stratégies visant à résoudre les problèmes liés à la dégradation des terres et à restaurer les terres dégradées. Il évaluera les actions requises afin de développer les compétences institutionnelles nécessaires à la détection et l'analyse de ces problèmes ainsi qu'à l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des stratégies d'intervention, concernant notamment les données, les méthodes, les outils d'aide à la décision et l'implication des parties prenantes. Il situera les problèmes liés à la dégradation des terres et les solutions potentielles de restauration dans le contexte politique, socioéconomique et environnemental global, en soulignant l'importance des institutions, des systèmes de gouvernance et des autres facteurs indirects. Il examinera les interactions entre la dégradation et la restauration des terres et d'autres grands domaines d'action tels que l'agriculture et l'alimentation, la gestion des risques d'inondation et des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les espèces envahissantes et la gestion des maladies, la conservation de la diversité bioculturelle, la santé publique et le développement rural, urbain et industriel.

IV. Principales informations à évaluer

16. L'évaluation portera sur des informations tirées des articles, des ouvrages, des évaluations régionales, nationales et internationales, des rapports de gouvernements, d'organes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales nationales ou internationales et des savoirs autochtones et locaux pertinents, conformément aux recommandations de l'équipe spéciale sur les systèmes de connaissances autochtones et locaux, en tenant compte des savoirs non écrits et conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme.

V. Structure opérationnelle

17. La structure opérationnelle comportera un groupe d'appui technique (composé d'un administrateur équivalent plein temps). Deux coprésidents, 80 auteurs et 16 éditeurs-réviseurs seront choisis par le Groupe d'experts multidisciplinaire, conformément aux procédures pour l'établissement des produits de la Plateforme.

18. Le chef du groupe d'appui technique, les deux coprésidents, un représentant du Groupe d'experts multidisciplinaire et un représentant du Bureau tiendront tout d'abord une réunion de gestion en vue de la mise en route de l'évaluation.

VI. Partenariats et initiatives stratégiques

19. L'évaluation de la dégradation des terres recensera comme partenaires possibles des organisations susceptibles d'offrir leurs données et leurs connaissances; d'apporter une contribution en nature; d'être clientes et utilisatrices de l'évaluation; et de fournir une assistance à diverses étapes, notamment en contribuant à l'examen de l'évaluation. Les partenariats noués seront essentiellement informels, mais un petit nombre de partenariats stratégiques pourront être établis. Une collaboration sera instaurée, en particulier avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et plus spécialement son interface science-politique et son Comité de la science et de la technologie, qui sera un utilisateur majeur de l'évaluation de la dégradation des terres. Une collaboration devrait également être instaurée avec le Partenariat mondial des sols et son Groupe technique international sur les sols, qui devra produire un premier rapport sur l'état des ressources en sol de la planète d'ici le 5 décembre 2015.

VII. Déroulement et calendrier des travaux

20. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, y compris les activités, les échéances et les dispositions institutionnelles, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>Actions et dispositions institutionnelles</i>
2015	
Premier trimestre	À sa troisième session, la Plénière approuve la réalisation d'une évaluation de la dégradation et de la restauration des terres ainsi que des évaluations régionales, sollicite les offres potentielles d'appui technique pour cette évaluation et demande au Bureau et au secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique

	Le Président demande aux gouvernements et autres parties prenantes, par l'intermédiaire du secrétariat, les candidatures d'experts qui seraient chargés de préparer le rapport d'évaluation.
Deuxième trimestre	Le secrétariat dresse des listes de candidats.
	Le Groupe choisit les coprésidents de l'évaluation, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs, en s'appuyant sur les critères de sélection approuvés, énoncés dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe).
	Les candidats retenus sont contactés, les créneaux manquants sont comblés et la liste des coprésidents, des auteurs et des éditeurs-réviseurs est finalisée.
	Convocation d'une réunion de coordination conjointe des coprésidents et du groupe d'appui technique, avec les coprésidents et les groupes d'appui technique des évaluations régionales.
Troisième trimestre	Première réunion des auteurs et première réunion des auteurs des régions (4 x 20 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux, plus les membres du Groupe et du Bureau).
2016	
Premier trimestre	Élaboration des avant-projets de chapitres pour la dégradation et la restauration des terres (6 à 7 mois); ces avant-projets sont adressés au secrétariat (groupes d'appui technique).
	Rassemblement des chapitres dans l'avant-projet de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (6 semaines)
Deuxième trimestre	Avant-projets des évaluations régionales/sous-régionales adressés aux experts pour examen (6 semaines)
	Regroupement par le secrétariat/les groupe d'appui technique des observations reçues sur les avant-projets de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (2 semaines)
Deuxième et troisième trimestres	Préparation des deuxièmes projets de chapitres et des avant-projets de résumés à l'intention des décideurs pour l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (5 mois)
Troisième trimestre	Deuxième réunion conjointe des auteurs de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et deuxième réunion d'auteurs de l'évaluation régionale e un même lieu (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs seulement)
Quatrième trimestre	Rassemblement des chapitres dans les deuxièmes projets de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres ainsi que des avant-projets correspondants de résumés à l'intention des décideurs (2 mois)
Quatrième trimestre	Deuxièmes projets de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et avant-projets de résumés à l'intention des décideurs adressés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois)
2017	
Premier trimestre	Regroupement des observations reçues sur le deuxième projet d'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et avant-projet de résumé à l'intention des décideurs pour envoi aux auteurs (2 semaines)
Premier et deuxième trimestres	Préparation des troisièmes projets de chapitres pour l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et du deuxième projet de résumé à l'intention des décideurs (5 mois)
Premier et deuxième trimestres	Troisième réunion décentralisée d'auteurs couplée aux troisièmes réunions des auteurs des régions (4x25 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux + éditeurs réviseurs et membres du Groupe d'experts et du Bureau)
Troisième trimestre	Réunion conjointe de coordination des coprésidents et du groupe d'appui technique pour l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres avec les coprésidents et les groupes d'appui technique pour les évaluations régionales
Troisième trimestre	Modifications finales des textes de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres et du résumé à l'intention des décideurs (1 mois)
Troisième trimestre	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'ONU (1 mois)
Quatrième trimestre	Présentation de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, y compris les traductions du résumé à l'intention des décideurs, aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines)
Quatrième trimestre	Dernières observations des gouvernements sur le résumé à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs avant la Plénière
2018	
Janvier 2018 (à confirmer)	La Plénière approuve/accepte les évaluations régionales/sous-régionales, y compris les résumés à l'intention des décideurs

VIII. Coûts estimatifs

21. Le tableau ci-après montre les coûts estimatifs associés à la réalisation de l'évaluation et à l'établissement du rapport correspondant.

<i>Année</i>	<i>Poste de dépense</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coûts estimés (en dollars des États-Unis)</i>
2015	Réunion conjointe de coordination des coprésidents et du groupe d'appui technique avec les coprésidents et les groupes d'appui technique pour les évaluations régionales	Coûts de la réunion (1 semaine, 5 participants, à Bonn)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
	Première réunion décentralisée d'auteurs couplée aux troisièmes réunions des auteurs des régions (4 x 20 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux + membres du Groupe d'experts et du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, 4 x 20 participants) (incorporée dans les réunions régionales)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (64 x 3 000 dollars)	192 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2016	Deuxième réunion d'auteurs couplée aux deuxièmes réunions d'auteurs des régions (30 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs réviseurs + membres du Groupe d'experts et du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, mondiale, 30 participants) (incorporée dans les réunions régionales)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (24 x 3 750 dollars)	90 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2017	Troisième réunion d'auteurs couplée aux troisièmes réunions des auteurs des régions (4 x 25 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs réviseurs + membres du Groupe d'experts et du Bureau)	Coûts de la réunion (1 semaine, régionale, 4 x 100 participants) (incorporée dans les réunions régionales)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (80 x 3 000 dollars)	240 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
	Réunion conjointe de coordination des coprésidents et du groupe d'appui technique avec les coprésidents et les groupes d'appui technique pour les évaluations régionales	Coûts de la réunion (1 semaine, 5 participants, à Bonn)	0
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
	Participation des deux coprésidents et deux auteurs coordonnateurs principaux à la session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
2018	Diffusion et sensibilisation	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans les six langues officielles de l'ONU, publication et sensibilisation	117 000
Total			897 750

XI. Communication et sensibilisation

22. Le rapport d'évaluation et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés et le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le rapport et le résumé seront affichés sur le site Internet de la Plateforme (www.ipbes.net). La diffusion sera assurée auprès de toutes les parties prenantes de la Plateforme et sera adaptée aux besoins spécifiques des différents utilisateurs, conformément à la stratégie de communication et de sensibilisation convenue.

X. Renforcement des capacités

23. Des activités de renforcement des capacités seront organisées conformément au plan de mise en œuvre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, dans des domaines tels que la mise en œuvre du programme de bourses de recherche.
